

**Consultation relative à la modification de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR)**

Monsieur le conseiller fédéral,

Nous remercions le Département fédéral des finances d'avoir bien voulu consulter le canton de Neuchâtel sur la modification de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR).

Les documents qui nous ont été remis à cette occasion ont été soigneusement examinés et nous permettent de vous faire part de nos observations.

**Prise de position du Conseil d'État**

Nous sommes favorables à la mise en vigueur des deux compléments apportés au dispositif international de Bâle III qui permettent un renforcement de la surveillance et de la réglementation du système bancaire.

Ces deux compléments n'ont d'effet négatif ni sur les finances cantonales ni sur la Banque cantonale neuchâteloise (BCN) sur cette problématique qui sera soumise à l'approche standard simplifiée dont l'impact sur l'institut est neutre.

En vous remerciant de l'attention que vous portez à notre prise de position, nous vous prions d'agréer, Monsieur le conseiller fédéral, l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 14 septembre 2016

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
J.-N. KARAKASH

*La chancelière,*  
S. DESPLAND